

**CONCLUSIONS DE
L'ENQUETE PUBLIQUE**

CONCERNANT LE PROJET DE CREATION

D'UN PARC A THEME CULTUREL

**DIT "CHANTIER MEDIEVAL
DE MONTCORNELLES"**

SUR LE SITE DE TAVASSIEU

COMMUNE D'ARANC

**CONCLUSIONS DE
L'ENQUETE PUBLIQUE**
CONCERNANT LE PROJET DE CREATION
D'UN PARC A THEME CULTUREL
DIT "CHANTIER MEDIEVAL
DE MONTCORNELLES"

SUR LE SITE DE TAVASSIEU

COMMUNE D'ARANC

Suite à l'enquête publique portant sur le projet de création, sous maîtrise de la communauté de communes du plateau d'Hauteville, d'un parc à thème culturel dit « Chantier Médiéval de Montcornelles » sur le site de Tavassieu de la Commune d'ARANC pour mise en compatibilité de son POS, qui s'est déroulée du :

05 octobre 2015 au 07 novembre 2015 inclus,
conformément à l'Article 2 de l'Arrêté Préfectoral du 14 septembre 2015.

un avis favorable avec réserve

est donné par le Commissaire Enquêteur, Francis BARBIER, à ce projet.

Fait à Saint Jean-Le-Vieux, le *08 décembre 2015*
Francis BARBIER



**CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
CREATION D'UN PARC A THEME "CHANTIER MEDIEVAL" DE
MONCORNELLES SUR LA COMMUNE D'ARANC**

Le projet présenté par la communauté de communes du Plateau d'Hauteville est très innovant dans sa conception, son originalité et sa situation géographique.

En effet ce projet est inspiré d'un projet similaire, réalisé à GUEDELON dans le département de l'Yonne qui est pratiquement terminé. Son but était de réaliser un château-fort en utilisant des méthodes ancestrales par des bâtisseurs actuels formés à la taille de la pierre, du bois et de la ferronnerie.

Aujourd'hui, cette vaste construction se visite et attire chaque année un nombre considérable de visiteurs, d'étudiants et d'enseignants désireux de découvrir un ouvrage bâti à l'aide de moyens utilisés au moyen âge. Cette idée novatrice a pris consistance dans les esprits des dirigeants de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville qui ont vu la possibilité de dynamiser cette partie de la région Rhône-Alpes.

Dés lors, tout a été mis en œuvre pour choisir le thème, le lieu, les diverses possibilités de réalisation en tenant compte du respect de l'environnement et la faisabilité réglementaire.

C'est ainsi que l'étude réalisée a abouti aux résultats suivants :

- Le thème : création d'une cité médiévale entourée de remparts défensifs renfermant des ateliers adaptés à la taille de la pierre, du bois et de la ferronnerie pour édifier des bâtisses, une église, un marché couvert etc....
- Le lieu : Après plusieurs recherches de communes et de lieux susceptibles de créer ce type de projet, la Commune d'Aranc s'est portée favorable à la création d'un tel projet sur son territoire, le terrain choisi est proche des voies routières au milieu de la campagne légèrement boisée, loin de toute construction et située en haut d'une petite colline. Ce lieu correspond parfaitement au thème choisi qui sera mis en valeur par le côté naturel de l'environnement et l'aspect médiéval des constructions.
- Les possibilités de réalisation : L'idée originale du projet va consister à faire la construction des remparts et des bâtisses par des spécialistes (tailleurs de pierre, charpentiers, sculpteurs, ferronniers) qui œuvreront, à titre gracieux, dans le but de faire découvrir à tous les visiteurs intéressés, les méthodes de construction utilisées au moyen âge. Le débardage, le transport des matériaux seront faits suivant les moyens utilisés à cette époque.
- Respect de l'environnement : Les Services de l'État ont exprimés leur avis en ce qui concerne le respect de l'environnement. Les remarques et les questions posées ont été reprises et les réponses apportées ont bien pris en compte les points à éclaircir. Les points traités dans cette enquête publique donnent satisfaction tant dans le choix du traitement des eaux usées et des déchets que dans la protection du sol liée au ruissellement des eaux de pluie.
- La faisabilité réglementaire : Pour réaliser ce projet, les textes de loi ont bien été appliqués et respectés. C'est ainsi que l'enquête publique s'est portée aussi bien sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols que sur l'intérêt général du projet en s'appuyant sur le Code de l'urbanisme articles L123-14, L123-14-2, L300-6 et article du règlement R123-23-3. Ce projet répond donc parfaitement aux textes législatifs permettant de procéder à la construction d'opérations d'aménagements qui présente un caractère d'intérêt général ayant nécessité une déclaration de projet.

Ce projet original, très attendu de la population de la région du plateau d'Hauteville, devrait ouvrir des perspectives dans les différents domaines tels que :

- culturel et historique,
- pédagogique,
- humain, solidaire et responsable.

De plus, au cours de la réalisation des travaux, ce projet constituera un lieu "de spectacle permanent" sur un site médiéval qui associera l'aspect touristique et artistique à celui attractif en attirant des créateurs d'arts (peintres, groupes folkloriques, spectacles en sons et lumières ...).

C'est ainsi que ce projet peut être considéré comme étant porteur d'un intérêt général évident et prometteur d'utilité publique pour toute la région Rhône-Alpes.

Un avis favorable est porté sur l'intérêt général que présente ce projet dans la réalisation d'une Cité Médiévale de « Montcornelle » sur la Commune d'Aranc dans l'Ain.

De plus la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (POS) apparaît très satisfaisante, tant dans la création de zones spécifiques à la construction de la cité médiévale que par les parcelles laissées en zones Naturelles qui conserveront l'aspect boisé de son environnement.

Un avis favorable est porté sur la compatibilité du plan d'occupation des sols (POS) pour réaliser ce projet de construction d'une Cité Médiévale de « Montcornelle » sur la Commune d'Aranc dans l'Ain.

La protection environnementale des zones réservées à la circulation, à l'accueil du public et à la présence de personnes sur le site a bien été prise en compte et adaptée en fonction de l'évolution du nombre des visiteurs à venir au cours des années futures. Cependant il est indispensable qu'une étude de perméabilité des sols soit réalisée et en particulier à l'endroit où sera implanté l'exutoire de l'ouvrage de traitement des eaux usées sur le site.

Les résultats de l'étude de perméabilité des sols vont conditionner le choix du traitement des eaux usées qu'il conviendra d'adopter pour garantir une bonne protection environnementale.

L'étude de perméabilité des sols s'avère donc indispensable et devra être effectuée au plus tôt pour démarrer les travaux de réalisation du chantier.

Au regard de l'étude de réalisation de ce projet, de l'intérêt général qu'il présente et de la compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Aranc,

Un avis favorable, sous réserve des résultats de l'étude de perméabilité des sols du site, est porté sur le projet de réalisation d'une Cité Médiévale de « Montcornelle » présenté par la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville sur la Commune d'ARANC dans l'Ain.